



santésuisse

## Communiqué

Soleure, le 17 mai 2016

Suivi de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie, estimation pour le premier trimestre 2016

### **Aucun revirement de tendance: forte croissance des coûts au premier trimestre 2016**

**Les coûts de la santé de l'assurance obligatoire des soins ont augmenté au premier trimestre 2016 de 3,8% au total par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre près de 8 milliards de francs. Le domaine hospitalier ambulatoire et celui des médecins en pratique privée accusent notamment une forte croissance.**

Les coûts de la santé continuent de croître de manière disproportionnée comme le révèle l'évolution des coûts au premier trimestre 2016. Les primes suivent l'évolution annuelle des coûts de la santé qui servent chaque année de référence pour la fixation des primes. Certes, les fluctuations saisonnières entraînent des variations des taux de croissance, qui sont toutefois lissées au long de l'année. Il faut donc attendre les prochains mois pour être en mesure de livrer des prévisions fiables des coûts pour 2016. Quoi qu'il en soit, si les coûts de la santé poursuivent leur tendance en 2016, il y a tout lieu de craindre une nouvelle hausse des primes pour 2017.

Verena Nold, directrice de santésuisse, commente cette évolution: «La croissance des coûts ne ralentit pas, de plus en plus de prestations sont fournies. Nous demandons donc aux associations des fournisseurs de prestations de participer de manière constructive à la recherche de tarifs modérés lors des négociations tarifaires. Ce n'est qu'à cette condition que la croissance des coûts pourra être freinée.»

Concernant les prestations des médecins (+4,0%), on constate une croissance effrénée pour le premier trimestre 2016. Les coûts se sont élevés à près de 1,8 milliard de francs. La dynamique est toutefois moindre qu'à la même période de l'année précédente où l'on a enregistré une forte hausse saisonnière des soins médicaux en raison de l'épidémie de grippe.

Le domaine hospitalier ambulatoire, qui se place en deuxième position de par le volume, accuse une accélération soutenue de la croissance des coûts (+6,9%) qui atteignent 1,4 milliard de francs. Dans le domaine hospitalier stationnaire, on observe une consolidation des coûts à un niveau élevé (-0,7%). Plusieurs cantons ont augmenté comme prévu leur participation à l'indemnisation des forfaits par cas des hôpitaux, si bien qu'une partie des primes est reportée sur les contribuables. Cela stabilise actuellement les coûts du domaine stationnaire, mais contribue néanmoins à la hausse générale des coûts.

Le domaine de la physiothérapie se caractérise aussi par une croissance supérieure à la moyenne, avec une augmentation de près de 10%. Cette évolution est perceptible depuis trois ans. L'accroissement important du nombre de physiothérapeutes apporte un premier élément de réponse. Ce facteur se traduit par une hausse des coûts des physiothérapeutes ainsi que par un accroissement du volume des prestations. La croissance des coûts pour les prestations Spitex (+8,2%) se poursuit également à un rythme élevé tandis que les dépenses pour les EMS se sont maintenues au même niveau de coûts (+0,5%). Les pharmacies affichent, elles aussi, une forte progression des coûts (+5,5%) à 957 millions de francs au premier trimestre 2016. En plus de

l'accroissement du volume des médicaments anciens sont remplacés par de nouveaux médicaments plus chers.

**La révision prévue du TARMED sera un moteur supplémentaire de hausse des coûts**

La révision de la structure tarifaire TARMED lancée par la FMH et H+, qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pourrait coûter au moins trois milliards de francs supplémentaires. La révision favoriserait financièrement les fournisseurs de prestations en créant de nouvelles incitations à augmenter le volume des prestations. Elle récompenserait encore plus l'inefficacité et la mauvaise qualité. santésuisse demande que les payeurs de primes ne paient pas davantage et exige une structure et des prix sans incidence sur les coûts. santésuisse propose par ailleurs l'introduction d'un tarif médical innovant tourné vers l'avenir. Ces mesures permettraient de minimiser les risques financiers.

*Association faitière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

**Pour tout renseignement:**

Verena Nold, directrice de santésuisse, téléphone 032 625 42 62 / 079 291 06 04

[verena.nold@santesuisse.ch](mailto:verena.nold@santesuisse.ch)

Sandra Kobelt, cheffe du département politique et communication, téléphone 032 625 42 57 / 079 227 94 90

[sandra.kobelt@santesuisse.ch](mailto:sandra.kobelt@santesuisse.ch)

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous : [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)